CCAS
ville de
VALDAHON
MAISON DES SERVICES
5 place du Gal de Gaulle
25800 Valdahon

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Procès-Verbal

SÉANCE DU LUNDI 5 OCTOBRE 2026
A 20h00 – Résidence Autonomie Denise Viennet - VALDAHON
Mis en ligne sur le site de la commune
Visé par : La présidente du CCAS – Mme LE HIR

PRÉSENCES

Administrateur en exercice : **15**
La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h27

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, Mme POURET, Mme BRACHOTTE, Mme CHEVIGNAC (en visioconférence), Mme GIRARD, Mme WALGRAEVENS, M. LAPOIRE, M. REGAZZONI, M. GUILLAUME, M. GROSJEAN, Mme CONRAUX, Mme CHEMENT-BELLAY.

Etaient excusés : Mme PERRIGOT

Invités : Mme LEROY

Procurations de vote :

Président de séance : Mme LE HIR

ORDRE DU JOUR INITIAL

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 29/06/2026..... 2

CCAS

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE VALDAHON ET LE CCAS 2

FINANCE RESIDENCE AUTONOMIE

3. DECISION MODIFICATIVE N°4 – REPRISE DU RESULTAT A L'ARRETE DE TARIFICATION 2

4. PRIX DE JOURNEE 2026 SUIVANT ARRETE N°SPQO26_76002-AR..... 3

5. DOB RA 2027..... 3

6. QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES 4
- POINT SUR L'ACTIVITEE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE
- OCTOBRE ROSE
- TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE
- BONS DES AINES
- RECHERCHE DE VOLONTAIRE POUR ACCOMPAGNER LES RESIDENTS AU MARCHE DE NOEL - INSCRIPTION AUPRES DE LA RESIDENCE AFIN DE PREVOIR UNE SORTIE COMMUNE
- DATE DU PROCHAIN CA LE 28/10/26

ccas@valdahon.com www.valdahon.com 03 81 26 04 11 @villedevaldahon @sortiràvaldahon

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 octobre 2026.

Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2026 à nommer Angélique FERNIOT secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté.

Rapport adopté à l'unanimité : ***Pour : 14*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

CCAS

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE VALDAHON ET LE CCAS DE VALDAHON

Dans le cadre du fonctionnement du CCAS de Valdahon, il convient de formaliser les conditions de mise à disposition des locaux de la Maison des Services par la Commune de Valdahon au profit du CCAS.

Le projet de convention a été établi à partir de la convention-type de la Maison des Services adoptée par le Conseil municipal en décembre 2025, en conservant sa structure et ses règles communes.

Le projet prévoit notamment :

- la mise à disposition des locaux occupés par le CCAS à titre gracieux ;
- la prise en charge par la Commune des frais de fonctionnement courants selon les modalités prévues par la convention ;
- les modalités d'utilisation du copieur de la Maison des Services ;
- les conditions générales d'utilisation et d'occupation des locaux.

Cette convention devant être approuvée dans les mêmes termes par le Conseil d'Administration du CCAS et par le Conseil municipal, le projet est présenté au Conseil d'Administration préalablement à son examen par le Conseil municipal.

Mme Guilleux indique avoir sollicité auprès de la commune la gratuité des locaux mis à disposition du CCAS, ainsi que la gratuité des services et des équipements associés, notamment la mise à disposition des salles et des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Elle souligne que le CCAS constitue un service essentiel au sein de la commune, jouant un rôle important dans l'accompagnement et le soutien de la population. À ce titre, elle estime que cette gratuité serait pleinement justifiée.

Les membres du Conseil d'Administration :

- ***approuve le projet de convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Valdahon et le CCAS de Valdahon, annexé à la présente délibération ;***
- ***précise que cette approbation intervient sous réserve de l'approbation de la convention dans les mêmes termes par le Conseil municipal de Valdahon ;***
- ***autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution, après que les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS et du Conseil municipal seront devenues exécutoires.***

Rapport adopté à l'unanimité : ***Pour : 14*** ***Contre : 0*** ***Abstention : 0***

FINANCES RESIDENCE AUTONOMIE

3. DECISION MODIFICATIVE N°4 – REPRISE DU RESULTAT SUITE A L'ARRETE DE TARIFICATION

Suite à la réception de l'arrêté de tarification n°SPQO26_76002-AR 2026 du Département du Doubs concernant la Résidence Autonomie « Denise Viennet », il convient d'ajuster le budget 2026 afin de le mettre en conformité avec les montants arrêtés par l'autorité de tarification.

L'arrêté fixe les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire « Hébergement » à **321 778,64 €** pour

ccas@valdahon.com www.valdahon.com 03 81 26 04 11 @villedevaldahon @sortiràvaldahon

l'exercice 2026.

En conséquence, il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants dans le cadre de la **décision modificative n°4** :

Dépenses :

- Compte 64111 – Rémunération principale : diminution de crédits de 45 359,36 €
- Compte 61568 – Autres : diminution de crédits de 3 317,00 €

Recettes :

- Compte 002 – Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté : diminution de crédits de 49 100,00 €
- Compte 73313 – Département – Personnes âgées – Prix de journée : augmentation de crédits de 14,00 €
- Compte 6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel non médical : augmentation de crédits de 409,64 €

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits du budget 2026 conformément à l'arrêté de tarification transmis par le Département.

Concernant la proposition tarifaire du Département, Madame Guilleux précise que les tarifs sont fixés par le Département et que le CCAS est tenu de les appliquer.

Le Conseil d'administration approuve la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4. PRIX DE JOURNEE 2026 SUIVANT ARRETE N°SPQO26_76002-AR

Dans le cadre de la préparation budgétaire, nous avons exprimé notre volonté de maintenir les services actuels en place au sein de la résidence et de préserver le bien-être des usagers.

L'arrêté de tarification n°SPQO26_76002-AR nous a été transmis par le Département du Doubs.

Cet arrêté fixe les prix de journée d'hébergement de la Résidence Autonomie « Denise Viennet » à compter du **1er septembre 2026** :

- **Tarif personne seule : 24,03 €**
- **Tarif couple : 26,43 €**

Pour rappel, le prix de journée de l'hébergement comprend le loyer de l'appartement, les charges (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères), la téléalarme, les travaux ou interventions, l'entretien des parties communes ainsi que les animations (sauf exception).

À la suite de l'adoption de ces nouveaux tarifs, le budget exécutoire sera transmis au Département du Doubs.

Madame Leroy précise qu'il a été convenu avec le Département de maintenir le tarif journalier de 24,03 € jusqu'au 31 décembre 2026. À titre exceptionnel, une revalorisation des tarifs journaliers interviendra à compter du 1er janvier 2027, sur la base du nouveau DOB.

Le Conseil d'administration approuve les nouveaux prix de journée d'hébergement de la Résidence Autonomie « Denise Viennet », applicables à compter du 1er septembre 2026.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. DOB RA 2027

Première étape budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les mois précèdent le vote du budget primitif.
Le rapport joint « DOB » a été réalisé pour servir de base aux échanges pour le conseil d'administration.

ccas@valdahon.com www.valdahon.com 03 81 26 04 11 @villedevaldahon @sortiravaldahon

Madame Leroy reprend le document d'orientation budgétaire (DOB) et présente aux membres du Conseil d'administration les différentes dépenses prévisionnelles pour l'année 2027, en apportant des explications sur les différents postes budgétaires.

A l'issue du débat, le conseil d'administration de prend acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport budgétaire 2027.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6. Questions / Informations diverses

- **Point sur la Résidence Autonomie**

Madame Leroy présente les mouvements d'entrées et de sorties au sein de la résidence autonomie. Elle précise que deux résidents ont quitté l'établissement en raison d'une perte d'autonomie ne permettant plus leur maintien au sein de la structure. Deux nouveaux résidents intégreront la résidence à compter du 1er novembre 2026.

- **Octobre Rose**

17 ctobre 2026 au Gymnase de Valdahon – Dresse code Bleu et Rose.

- **Travaux de la Résidence Autonomie**

Il est indiqué aux membres du Conseil d'administration que des travaux de réfection des sols des espaces communs de la résidence autonomie sont prévus entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027. Les résidents et leurs familles seront informés de la nature des travaux et de leur organisation lors du prochain Conseil de la vie sociale (CVS).

- **Bons des aînés**

Il est précisé que les bons cadeaux ont été commandés auprès de l'Union des commerçants. Les modalités de retrait restent inchangées : les bénéficiaires devront se présenter au CCAS, munis d'une pièce d'identité, afin de récupérer leur bon cadeau.

- **Recherche de volontaires pour accompagner les résidents au marché de Noël – inscription auprès de la Résidence Autonomie afin de prévoir une sortie commune**

Madame Cuilleux propose aux membres du Conseil d'administration d'accompagner les résidents de la résidence autonomie au marché de Noël de Valdahon, le samedi 5 décembre 2026 à 17 h. Elle souligne que cette initiative permettrait de partager un moment convivial avec les résidents. La participation des membres reste bien évidemment facultative. Une invitation leur sera transmise à cet effet.

- **Rappel des dates des repas de Noël :**
  - Repas des ainés le 08/12 midi
  - Repas à la Résidence autonomie le 18/12 midi

- **Date du prochain Conseil d'Administration : 28/10/2026**

Madame Sylvie LE HIR
Présidente du CCAS,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS VALDAHON 25800

Madame Angélique FERNIOT
Secrétaire de séance,